



**Projet de procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire de l'ACC  
du 18 mai 2017 à 14h00**

**Lieu : Centre culturel de l'arrondissement de Huy**

**(Exercice 2016)**

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACC DU 18 MAI 2017 - Présences**

#	CENTRE CULTUREL	Présent.e.s	Procuration à	Excusé.e.s
1	AISEAU-PRESLES			
2	AMAY ( <i>Cultur'Ama</i> )	Daniel Boccar + Eddy Gijssens (2)		
3	ANDENNE			Omar Bouchahrouf
4	ANDERLECHT ( <i>Escale du Nord</i> )			
5	ANDERLUES ( <i>La Bourlette</i> )			
6	ANGLEUR ( <i>Ourthe et Meuse</i> )	Bernard Halleux + Tony Crisafi (2)		
7	ANS	Catherine Mossay + Jacqueline Skivee (2)		
8	ANTOING	Sarah Wlomainck		
9	ARLON ( <i>CC du Sud-Luxembourg</i> )			
10	ATH ( <i>Maison culturelle d'Ath</i> )	Engelbert Petre + Isabelle Delander (2)		
11	AUBANGE ( <i>Athus</i> )			Robin Lucas + Evelyne Mormont (2)
12	BASTOGNE		<b>CC DURBUY</b>	
13	BEAURAING	Mathieu Lalot		
14	BEAUVECHAIN ( <i>Nethen</i> )			
15	BERCHEM ( <i>Le Fourquet</i> )			
16	BERTRIX	Alain Thomas + Daphné Twiesselmann (2)		
17	BIEVRE			
18	BOTANIQUE	-	-	
19	BOUSSU			Lolita Demoustiez
20	BRAINE-L'ALLEUD		<b>CC WATERLOO</b>	Elodie Glibert + Agnès Goor + W.Barette
21	BRAINE-LE-COMTE			
22	BRAIVES	Emma Cudin		
23	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT			Lisa Di Sante
24	CHARLEROI ( <i>L'Eden</i> )	Silvano D'Angelo		
25	CHENEE	Christophe Loyen		
26	CHIMAY ( <i>Sud Haina</i> )	Océane Derzelle		
27	CINEY			
28	COLFONTAINE		<b>CC QUAREGNON</b>	
29	COMINES-WARNETON ( <i>CMJC</i> )	Nadine Beerlandt		
30	COURCELLES ( <i>La Posterie</i> )			
31	COURT-SAINT-ETIENNE ( <i>CCBW</i> )	Edith Grandjean		
32	COUVIN		<b>CC SIVRY- RANCE</b>	

33	DINANT			Marc Baeken
34	DISON			
35	DOISCHE			Stéphane Coulonvaux
36	DURBUY	Christophe Latet		
37	EGHEZEE ( <i>asbl ECRIN</i> )			Benoît Raoult
38	ENGHIEN	Laurent Vanbergie		Philippe Moriau
39	ENGIS	Jean-Pierre Houet		
40	ETTERBEEK ( <i>Espace Senghor</i> )		<b>CC OTTIGNIES</b>	
41	EVERE	-	-	
42	FARCIENNES	Agnès Tirifahy		Patricia Giagery
43	FLEMALLE			Grégory Kolbassin
44	FLEURUS			
45	FLOBECQ ( <i>Pays des Collines</i> )		<b>CC FARCIENNES</b>	
46	FLOREFFE			Didier Delannoy
47	FLORENNES	Laurent Habran		
48	FLORENVILLE ( <i>Beau Canton</i> )	Marie-France Denis		
49	FOSES-LA-VILLE		<b>CC WALCOURT</b>	
50	FRAMERIES			
51	GANSHOREN ( <i>La Villa</i> )		<b>CC HUY</b>	
52	GEMBOUX	Eric Mat		
53	GENAPPE			
54	GERPINNES	Etienne Pevenasse	-	
55	HABAY			
56	HANNUT			Alain Bronckart
57	HASTIERE ( <i>Cc Haute-Meuse</i> )			
58	HAVELANGE	Monique Dodet		
59	HOTTON		<b>CC ARLON</b>	Véronique Piscart/Maurice Lamy (2)
60	HUY	Michel Yerna		
61	ITTRE	Nathalie Lourtie		
62	JETTE		<b>CC BRABANT-WALLON</b>	
63	JODOIGNE	Stéphanie Croquet		
64	JUPILLE ET WANDRE	Murielle Frenay		
65	LA LOUVIERE ( <i>CCR du Centre</i> )	Jack houssa		Didier Caille
66	LAEKEN ( <i>Bruxelles-Nord Maison de la Création</i> )	-	-	
67	LE ROEULX ( <i>Joseph Faucon</i> )		<b>CC LA LOUVIERE</b>	
68	LESSINES ( <i>René Magritte</i> )		<b>CC CHENEE</b>	
69	LEUZE		<b>Maison culturelle d'ATH</b>	Katheline Toumpsin+Vanille Chais(2)
70	LIBRAMONT			
71	LIEGE ( <i>Les Chiroux</i> )	Luciano Barel		
72	MANAGE ( <i>Le Scailmont</i> )	Véronique Fauconnier		
73	MARCHE ( <i>Mc Famenne-Ardenne</i> )			Hélène Beguin
74	MARCHIN	Rachel Jans		
75	MOMIGNIES ( <i>Thiérache</i> )			
76	MORLANWELZ ( <i>Le Sablon</i> )			
77	MOUSCRON			

78	NAMUR ( <i>Théâtre de Namur</i> )	Luc Dumont + Myriam Trolle (2)		
79	NASSOGNE			
80	OTTIGNIES-LLN	Paul Guisen		
81	PERUWELZ	Julie Dechamps + Arnaud Coppens (2)		
82	PERWEZ	Thibaut Brohet		
83	PHILIPPEVILLE		CC VIROINVAL	
84	QUAREGNON	Morgan Di Salvia		
85	QUEVAUCAMP ( <i>Belœil</i> )			
86	REBECQ			
87	REMICOURT	Michel Desaubies		
88	RIXENSART			
89	ROCHEFORT			
90	SAINTE-GEORGES SUR MEUSE	Thierry Guérin		
91	SAINTE-GHISLAIN	Vincent Logeot		
92	SAINTE-GILLES ( <i>Jacques Franck</i> )			
93	SAMBREVILLE ( <i>Cracs</i> )			Patricia Santoro
94	SCHAERBEEK			
95	SERAING			
96	SILLY	Marie Flamme		
97	SIVRY-RANCE	Régis Cambron		
98	SOIGNIES			
99	SOUMAGNE			
100	SPA			Alexandra Philippe
101	SPRIMONT			Jean-Luc Gustin
102	STAVELOT			
103	THEUX			
104	THUIN		CC FLORENVILLE	
105	TINTIGNY ( <i>Rossignol</i> )			
106	TOURNAI			
107	TUBIZE	Pierre Anthoine		
108	VERVIERS		CC LIEGE	Audrey Bonhomme + J-F Istasse
109	VIROINVAL ( <i>Action Sud</i> )	Pierre Gilles		
110	WALCOURT			
111	WANZE	Pierre Mativa + J-F Dabombre (2)		
112	WAREMME			
113	WATERLOO ( <i>Espace Bernier</i> )	Nathalie Martinez		Alix Mariaule
114	WATERMAEL-BOITSFORT ( <i>La Vénérie</i> )	Virginie Cordier		
115	WELKENRAEDT			
116	WOLUWE-ST-LAMBERT ( <i>Wolu-Culture</i> )			
#	<b>2eme CATEGORIE (EXPERTS)</b>			
1	Luc Decharneux	Oui		
#	<b>3ème CATEGORIE</b>			
1	CHAUDFONTAINE			
2	GARANCE	Garance, représenté par Katty Pirmez, excusée, a souhaité être représenté à l'AG par le CC de Huy mais, pour rappel, les membres de 3 <sup>ème</sup> catégorie ne peuvent donner procuration.		

3	L'AN-VERT			
4	LA BELLONE			
5	PAYS DE GEMINIACUM			
6	PROMOUVOIR CULTURE MOLENBEEK			
7	CENTRES CULTURELS DE NIVELLE			
8	COOPERATION REGIONALE CULTURELLE DE LIEGE	La CRC Liège, représentée par Justine Constant, excusée, a souhaité être représentée à l'AG par le CC de Jupille Wandre mais, pour rappel, les membres de 3 <sup>ème</sup> catégorie ne peuvent donner procuration.		
9	LA MAISON DU LIVRE			Joëlle Baumerder
10	LE BRASS (CC Forest)			
11	ENTREZ LIRE / PASSA PORTA			
12	ASSPROPRO	Nadine Ranquet		
13	CCCB	Lapo Bettarini		
14	WHALLL - CC Woluwe Saint-Pierre	Martin Winance + Patricia Vandenthoren		
#	<b>INVITES</b>			
1	Jean-Paul Renier			Excusé
2	Michel Fourneau			Excusé
3	Sophie Levêque	OUI		
4	Isabelle Gillard	OUI		
5	Céline D'Ambrosio	OUI		
6	Vincent Dehin	OUI		
7	Mariam Mazari	OUI		
8	Rose-Mary Sepuvelde	OUI		
9	Segers Matteo			Excusé
<b>TOTAL participants</b>		<b>64</b>	<b>19</b>	<b>30</b>
<b>Dont membres effectifs</b>		<b>45</b>	<b>16</b>	<b>26</b>

*L'Assemblée Générale débute à 14h10.*

## **Préambule – Déroulement de l'AG**

*Afin de favoriser les échanges et une participation active des membres, l'AG est organisée sous forme de forum-débat durant lequel les membres sont invités à faire part de leurs observations par groupe sur le rapport d'activités 2016 et le plan d'actions 2017 ainsi que sur les modifications statutaires à venir. Pour ce faire les représentants sont répartis autour de 6 tables et sont invités à débattre après les présentations en plénière des points concernés.*

*Pour ces points, les participants votent à leur table à main levée à la majorité simple sur les points décisionnels. La décision de la table est ensuite transmise en plénière au moyen des cartons de couleur remis à l'animateur de chaque table : un carton vert = approbation, carton orange = approbation mais avec remarques et observations, carton rouge = refus d'approuver.*

*L'ensemble des remarques et observations est repris dans le PV.*

*Les participants sont informés que la réunion sera filmée à l'usage interne de l'ACC.*

## **0. Accueil**

### **a. Mot d'introduction**

L'AG débute par l'annonce de la naissance de la fille du directeur. Ce dernier est excusé de ne pas pouvoir être présent. L'ensemble de l'AG le félicite pour cet heureux événement.

Le président ouvre la réunion en remerciant les délégués pour leur présence en nombre. Il adresse également ses remerciements au CC de l'Arrondissement de Huy et à son équipe pour avoir accueilli la matinée d'information sur la réforme APE ainsi que l'AG statutaire de l'ACC et d'avoir ainsi permis le bon déroulement de cette journée. L'organisation de l'AG au CC de Huy est une volonté de marquer symboliquement le début de la présidence de l'ACC par l'un des délégués du CC de Huy, soit depuis le 10 mai 2016.

La matinée d'information est le résultat d'une initiative de l'ACC et d'une dynamique voulue par l'ACC de construire plus d'échanges et de moments entre les collaborateurs des secteurs socioculturels. Cette matinée, qui a rencontré un vif succès, a apporté des éclaircissements et a mis en exergue les éléments qui nécessitent des précisions.

La pertinence de l'articulation de l'organisation de l'AG suivie d'une rencontre intersectorielle sera évaluée.

Enfin, le président remercie l'équipe de l'ACC et les partenaires pour l'organisation de cette journée.

### **b. Accueil d'un nouveau membre adhérent 2017**

L'ACC a le plaisir d'accueillir un nouveau membre adhérent, affilié à l'ACC suivant la décision du CA du 22 avril 2017, le CC de Woluwe-Saint-Pierre qui va introduire une demande de reconnaissance. Le président souhaite la bienvenue à ses représentants.

### **c. Vérification des pouvoirs et répartition des procurations**

Les procurations sont attribuées suivant la liste remise en début de séance.

### **d. Remerciements aux anciens administrateurs**

Une majorité des anciens administrateurs s'étant excusée de ne pas pouvoir participer à l'AG, il est proposé que les remerciements à leur égard soient reportés à l'occasion des festivités pour les 40 ans de l'ACC, en 2018.

**L'AG approuve cette proposition.**

## **1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du 10 mai 2016**

Le président informe l'AG que des demandes modifications ont été apportées par l'un des représentants préalablement à la rencontre d'aujourd'hui. Il propose que celles-ci soit directement intégrées au PV.

**Le procès-verbal est approuvé moyennant l'intégration des modifications souhaitées.**

## **2. Vérification des pouvoirs et répartition des procurations**

### **a. Démission d'une vérificatrice aux comptes**

L'AG du 10 mai 2016 a nommé en qualité de vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2016 Axelle Risselin et Nadège Albaret. Cette dernière a démissionné suite à sa nomination au poste d'inspectrice à la FWB.

L'AG la remercie d'avoir rempli la fonction de vérificatrice aux comptes.

**L'AG prend acte de la démission de Nadège Albaret au poste de vérificatrice aux comptes.**

### **b. Proposition du CA concernant les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2016**

Le CA propose de remplacer Nadège Albaret par Françoise Kolen, directrice adjointe en charge de l'administration du CCBW afin que la vérification aux comptes soit faite en binôme pour l'exercice 2016.

**L'AG approuve la proposition du CA et confirme la nomination de Françoise Kolen en remplacement de Nadège Albaret pour occuper la fonction de vérificatrice aux comptes de l'ACC pour l'exercice 2016.**

## **3. Activités 2016**

### **a. Rapport d'activités 2016**

Le rapport d'activités (RA), joint à l'invitation à l'AG, se décline sur 4 pages. Ce format qui s'inspire d'un outil de présentation du rapport annuel de la Fondation Roi Baudouin, répond à une volonté de clarification et de simplification des documents administratifs en se focalisant sur les actions menées. Ce format atteste d'une capacité de synthèse en allant à l'essentiel. Il favorisera la lecture du rapport par le plus grand nombre et par corrélation il accroîtra la visibilité de l'ACC. Par ailleurs, ce format, plus écologique, permettra d'être davantage percutant vis-à-vis des tiers et peut faire office de carte de visite. Ce type de format peut ouvrir la réflexion sur le modèle du rapport annuel à remettre au service des CC.

Le RA pourra être largement diffusé en version numérique, notamment aux partenaires de l'ACC.

Durant l'année 2016, l'ACC a poursuivi l'accomplissement de ses missions de soutien, d'accompagnement de ses membres et de représentation. Le RA présente l'essentiel des missions, des actions et des partenariats, menés en 2016, qui se sont traduits notamment par des chiffres et des articles focus qui montrent la diversité des projets de l'ACC et son dynamisme. La carte permet d'identifier les relais et le champ d'action des CC et de l'ACC.

Les membres sont invités à débattre sur le RA.

#### Observations relevées :

Les participants estiment majoritairement que le format du RA est structuré, concis et dynamique, il doit être moins énergivore. Il est intéressant et pourrait être adopté par les structures car il répond à une volonté de simplification administrative. Les membres s'accordent sur l'intérêt de définir ce type de modèle. Dès lors, si l'Administration accepte ce type de format, celui-ci pourrait être utilisé par les CC. Il serait utile de créer un canevas/modèle type de rapport à compléter pour les CC.

Bien qu'une partie des membres estiment que cette forme originale est efficace et suffisante, d'autres membres estiment qu'il convient de ne pas tomber dans une simplification extrême. Ce RA doit apporter une image des activités de l'ACC et ne doit pas être réducteur ou empêcher le débat.

Il conviendrait de l'adapter en fonction des destinataires. En effet, s'agissant d'un outil de communication externe, celui-ci pourrait être conçu à partir d'une évaluation interne plus fouillée. Pour certains, il n'est pas considéré comme un outil d'évaluation interne suffisant ou une auto-évaluation par rapport au bilan moral.

Les éléments suivant gagneraient à être mieux mis en valeur car important dans l'action de l'ACC en 2016 :

- le professionnalisme, la disponibilité et le sens de l'écoute de l'ACC,
- le travail d'implication dans l'application du décret des CC,
- les éléments associés au rapprochement avec l'ASTRAC et avec la FPCEC (le plan de formation conjoint notamment),
- le caractère conséquent de la concertation avec la Ministre,

- l'importance de l'accompagnement des Centres culturels dépositaires,
- une grille d'analyse permettant de mesurer l'impact de l'action de l'ACC serait utile à l'évaluation annuelle.

Il conviendrait d'ajouter au RA un récapitulatif rédactionnel qui fait le lien entre les missions, le contexte, à mettre dans l'édito qui amorce les perspectives 2017, ainsi que des éléments supplémentaires derrière les chiffres.

A la lecture du RA, certains se demandent s'il ne faudrait pas mieux identifier les inquiétudes du secteur et illustrer les problématiques nombreuses et complexes qui le touchent.

Le RA est considéré comme une photographie fidèle des travaux réalisés durant l'année écoulée, reprenant l'essentiel. D'ailleurs, les « éléments parlants » sont pertinents car ils sont quantifiés. A ce sujet, il serait intéressant d'objectiver le choix des chiffres. Certains membres alertent sur l'utilisation des chiffres repris, notamment pour ceux qui génèrent des impacts en termes d'interprétation, de stratégie ou encore sur les dimensions qualitatives et quantitatives que l'on souhaite mettre en exergue, ...

La carte reprenant les CC par commune n'apparaît pas comme pertinente pour certains.

Enfin, à la présentation du RA, certains membres saluent le soutien apporté par l'ACC aux CC, en constatant que ces derniers semblent en avoir de plus en plus besoin. Il serait pertinent d'évaluer l'assiduité des membres aussi bien dans l'investissement au sein de ses structures internes que dans les demandes d'aides.

Le RA est un bon outil de communication et gagnerait à être diffusé auprès de ses partenaires.

**Le rapport d'activités 2016 est approuvé par l'AG par 4 groupes de travail (vote avec le carton vert), deux autres groupes de travail l'approuvent moyennant la prise en compte des remarques faites (vote avec le carton orange).**

### **b. Bilan et comptes de résultat 2016**

Les comptes ont été adressés aux membres. Le président présente les comptes en détaillant les postes nécessitant des explications, telle que la rétribution au tiers. Des économies ont pu être réalisées sur le poste « rémunérations » en raison du crédit temps et du congé parental pris par les employés. Les comptes ne présentent pas de grandes différences avec le budget prévisionnel 2016. Le rapport aux comptes, également adressé aux membres, contient des informations comptables utiles pour la lecture des comptes.

Les comptes 2016 présentent un résultat positif de 2.819,05 €.

Le CA propose d'affecter ce bénéfice au bien-être au travail et de réaffecter les provisions déjà constituées pour le déménagement et les outils de communication en une seule provision à affecter au développement d'outils de communication.

Il est demandé par un membre que les pièces, qui sont envoyées par courriel, apparaissent de manière plus visible dans le mail.

### **c. Rapport des vérificatrices aux comptes**

Le président lit un extrait du rapport réalisé par Axelle Risselin et Françoise Kolen sur les comptes 2016 de l'ACC et les remercie pour le travail réalisé. Il en résulte que les documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires, mis en comparaison avec les livres comptables, permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Elles ont constaté une adaptation positive de la gestion comptable de l'ACC, suite à la précédente vérification aux comptes, et la poursuite du travail engagé dans la cadre du processus Cap2016.



Elles ont rappelé l'utilité d'aboutir à l'établissement des règles d'évaluations comptables, des règles d'amortissements, de provisions, de fonds affectés et de procédures de rappels de paiement. Les vérificatrices suggèrent également la création d'un modèle de tableau pour identifier au mieux l'historique des provisions et fonds affectés.

**L'AG adopte à l'unanimité avec 2 abstentions le bilan et les comptes de résultat de l'exercice 2016 et décide d'affecter le boni d'un montant de 2.819,05 € au bien-être au travail et de réaffecter les provisions prévues pour le déménagement et les outils de communication en une seule provision affectée au développement d'outils de communication.**

#### **d. Décharge aux administrateurs**

**La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité.**

### **4. Activités 2017**

#### **a. Plan d'actions 2017**

Dans le même esprit que le rapport d'activité 2016, le plan d'actions 2017 est également présenté dans un format plus concis et plus percutant, sur 2 pages pour être plus dynamique, efficace et en favoriser sa lecture par le plus grand nombre. Ce plan a été envoyé aux membres par voie postale et par courriel.

En complément des services de conseil et de représentation qui constituent des activités pilier, l'ACC a identifié des axes d'actions prioritaires, pour l'année 2017 qui sont repris dans un schéma global :

- ➔ la représentation et la défense des intérêts du secteur notamment en vue des réformes à venir (Loi Peeters, réforme APE, décret des CC, décret emploi, ...),
- ➔ la promotion et la valorisation du secteur qui ont été initiées en 2016 avec le guide des CC,
- ➔ la formation avec CulturePlus, dont la demande de co-financement a été introduite auprès de la FWB et dont le planning sera communiqué prochainement. L'ACC proposera également un accompagnement des CC dans la réflexion et les démarches pour entrer dans le décret,
- ➔ la mise en œuvre du CP,
- ➔ la structuration de l'ACC : les modifications statutaires, votées lors de l'AG statutaire 2016, sera suivie d'une modification plus conséquente pour imaginer l'ACC de demain. Cette modification fera l'objet d'une réflexion entre les participants.

La priorité sera consacrée à la mise en application du décret.

Chaque table est invitée à débattre sur le plan d'actions (PA) et le budget 2017, à savoir de voir si ce plan répond à leurs attentes et besoins. Les observations sont reprises ci-dessous.

Il ressort des débats que sur la forme, outre la carte à agrandir, le PA est concis et dynamique. Cependant, au regard de l'aspect synthétisé, l'équipe est invitée à veiller à préserver le fond de son action et des débats.

Il est proposé d'ajouter des éléments traduisant le professionnalisme, le sens de l'écoute et la disponibilité de l'ACC ainsi que d'accentuer l'aspect relatif à la mise en réseau et au travail avec les autres secteurs. La représentation et la défense du secteur auraient pu être plus développées, notamment au sujet de l'application du décret (l'extension du territoire, les positionnements de la Ministre en parallèle avec ceux de l'Administration et de l'Inspection, le risque de mise en concurrence sur les questions de spécialisations).

En termes d'actions, certains membres proposent les réflexions suivantes :

- travailler à l'accroissement des produits de l'ACC,
- poursuivre le développement la communication avec les autres secteurs et vers le grand public,
- encourager une réflexion autour des dispositifs de fin de carrière (réalisation d'une étude en 2017, pour avoir un positionnement en 2018),
- poursuivre la discussion autour de l'ouverture du Taxshelter aux arts de la scène,



- mettre en place des outils d'intelligence collective ou qui permettent la mutualisation de services (marchés publics calibrés, mutualisation de certains outils, centrale d'achat),
- coordination d'une concertation par territoire,
- réaliser une rencontre entre ceux qui ont "déposé" et ceux qui sont "en cours" de le faire,
- organiser ou co-organiser une journée thématique d'échange de pratiques",
- mettre davantage en avant les « communs » et les valeurs communes, à identifier,
- évaluer la temporalité des carrières au regard des métiers qui se complexifient dans un secteur qui se professionnalise,
- identifier l'impact de l'évolution du rôle des inspecteurs, désormais observateur au sein des instances alors qu'ils y avaient un rôle d'inducteur.

Certains membres s'interrogent sur la nécessité de réaliser une enquête sur le turn-over car pour certains secteurs ceci est symptomatique d'un dynamisme. D'autres membres se questionnent sur le prospectif et sur les ambitions pour le futur de la culture de manière plus globale.

Sur le volet des négociations politiques, il est suggéré de solliciter qu'un pourcentage des recettes fiscales soit versé au profit de la culture et de rester proactif sur les réformes à venir, notamment au sujet de celles sur les ASBL et sur les APE. En effet, il est demandé de veiller au respect des garanties apportées et au risque d'une augmentation des cotisations sociales en matière d'APE. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de proposer de synchroniser la durée des APE d'impulsion de 3 ans avec la durée des contrats-programme (5 ans).

L'action de l'ACC doit susciter des débats de fond. Dans le cadre de ses travaux, il convient de veiller à ce que les ORUA demeurent à la manœuvre et qu'elles ne soient pas l'écho des politiques en étant proactif et en valorisant le sens qui pose la question de la place de la Culture dans la Société ?

La question est posée quant à l'interprétation du document par l'inspection.

**Le plan d'actions 2017 est approuvé par 4 groupes de travail (vote avec le carton vert), deux autres groupes de travail l'approuvent moyennant la prise en compte des remarques faites (vote avec le carton orange).**

### **b. Budget 2017**

Le président présente le budget 2017 sans surprise par rapport aux comptes 2016. Le budget a été adressé aux membres en annexe à l'invitation à l'AG par courriel.

Les membres sont invités à consulter le rapport qui accompagne le budget 2017 et qui apporte des explications comptables nécessaires à la lecture du budget.

**Le budget 2017 est adopté par l'AG à l'unanimité.**

### **c. Election des vérificatrices aux comptes**

Le président informe les membres de la volonté de Françoise Kolen, directrice adjointe en charge de l'administration du CCBW et d'Axelle Risselin, directrice du CC du Pays des Collines, de poursuivre leur fonction de vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2017 et les en remercie.

**Les membres de l'AG nomment Françoise Kolen et Axelle Risselin pour occuper la fonction de vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2017 et les remercient de poursuivre cette mission.**

## **5. Modifications statutaires**

Au vu des enjeux, la consultation s'inscrit dans un processus collaboratif, participatif, étendu qui associe les membres, les instances, l'équipe et les partenaires externes proches.

Sous l'impulsion de l'AG un groupe de travail élargi est mandaté pour réfléchir à cette modification et le CA organise ses travaux en confiant le processus à un groupe de pilotage composé de deux membres du CA : Patricia Santoro et Mathieu Lalot ainsi que du directeur, assisté de l'équipe. Ensemble, ils coordonnent les travaux du « GT statuts » en veillant à assurer un processus de consultation avec la base.

La volonté est de travailler de façon participative par cercles interdépendants et d'avancer par étape en assurant des « aller-retours » entre les membres, les instances de l'ACC et l'opérationnel.

Le GT « Statuts », qui réunit un panel de membres, s'est rencontré le 13 mars 2017 à Namur. Il résulte des débats issus de cette rencontre 5 hypothèses qui ont été définies et posées sous forme de 5 questions ouvertes sur les perspectives d'évolution de l'ACC.

L'AG 2017 est l'occasion d'ouvrir le débat suite aux travaux réalisés par ce panel. Pour ce faire, les membres de l'AG ont reçu une note détaillant le processus de consultation et expliquant les 5 hypothèses ainsi que leurs implications. Celle-ci est présentée en séance par Mathieu Lalot.

Cette concertation a pour objet de relever les observations des membres et de donner ou non son feu vert sur les pistes de modifications envisagées à la majorité simple au sein de chaque groupe.

L'établissement des aménagements des textes et articles des statuts se feront suite à cette concertation et incluront les observations et avis.

Cette réforme statutaire sera soumise à l'AG 2018.

Pour rappel, après une présentation plénière des hypothèses de modification, chaque table est invitée à débattre.

### Question 1 But social de l'ACC

L'ACC est un opérateur de deuxième ligne (opérateur de soutien aux Centres Culturels), **serait-il pertinent et cohérent de faire référence au développement des droits culturels pour les populations dans le but social de l'ACC ?**

Certains membres estiment que la référence aux droits culturels pourrait être intéressante, notamment afin d'assurer que ces droits soient rencontrés et de renforcer la légitimité des CC rassemblés autour d'une même fédération. L'ACC se mettrait au diapason des CC, ce qui serait positif pour une ORUA. Cependant, l'application pratique pourrait être discutable. En effet, il est difficile pour l'ACC de devoir s'imposer l'exigence de respecter les droits culturels alors qu'elle n'est pas directement en première ligne. D'autant plus que ces droits culturels font débat quant à leur pertinence, à leur utilisation et à leur fondement juridique.

Dès lors, une majorité estime que cette modification n'est pas pertinente et ne doit pas être incluse dans l'objet premier de l'ACC, son objectif étant notamment de soutenir les CC et non d'assurer la viabilité des Droits culturels. Par ailleurs, la référence aux droits culturels dans les statuts n'est pas nécessaire puisqu'elle est implicite dans la mesure où les membres sont soumis à un décret qui y fait référence.

**Décision : favorable ou non à cette modification ? (Un vote tendance par table) - 6 tables :**

**Oui : 3**

**Non : 3**

**Abstention : 0**

### Question 2 Forme juridique de l'ACC

**Une autre forme juridique est-elle souhaitable, possible et préférable pour l'ACC ?**

Certains membres ont reformulé cette question en réfléchissant aux autres formes juridiques qui pourraient être envisagées pour l'ACC. Cette réflexion doit faire l'objet d'un débat approfondi afin de définir des objectifs clairs, les intentions et la motivation d'un tel changement de forme juridique.

Cependant, globalement, les membres s'interrogent sur la nécessité de modifier la forme juridique de l'ACC, d'autant plus que la forme asbl est celle reconnue par la FWB pour les organisations représentatives. La forme de l'asbl est celle qui offre le plus de souplesse pour répondre aux missions de l'ACC. Cette forme juridique reste la structure de base, elle offre moins de contraintes qu'une nouvelle forme à mettre en place. Il est important de ne pas complexifier les choses.

S'il s'agit de créer des partenariats sous d'autres formes juridiques, les statuts actuels prévoient déjà cette possibilité.

Dans le cas contraire, si besoin, la création d'une structure satellite pour une mission spécifique est toujours possible, sans qu'il soit nécessaire de la notifier dans les statuts de l'asbl. Cette forme juridique n'empêche pas d'avoir des possibilités de coopérer, de collaborer avec d'autres structures type coopératives etc.

**Décision : favorable ou non à cette modification ? (Un vote tendance par table) - 6 tables :**

**Oui : 2 (que pour les partenariats mais voir si pas déjà prévu / à définir le pourquoi et le comment)**

**Non: 4**

**Abstention : 0**

La question telle que formulée à l'initiale n'a pas séduit le groupe. A cette dernière, ils ont collégalement décidé de substituer celle-ci : "Une autre forme juridique pourrait-elle être possible pour l'ACC ?". En réponse, ils valident un "oui" à l'unanimité. Ils s'accordent sur l'intérêt d'un débat approfondi à ce sujet, sous réserve de définir des objectifs clairs quant à l'intention sous-jacente et à la motivation d'un tel changement de forme juridique.

### Question 3

## Organisation de l'ACC

**Dans le cadre d'une réorganisation des instances, l'ACC doit-elle mettre en place une structure complémentaire (de type « Chambre d'échos ») ?**

Cet organe pourrait constituer un lien plus prégnant avec le territoire et devenir un espace pour relayer des thématiques en lien avec les préoccupations du terrain. Il pourrait être organisé en lien avec le territoire (relai de dispositifs locaux). Dès lors, le CA pourrait être réorganisé de manière à remplir une mission pure de gestionnaire et laisser les questions de fond à cette chambre d'échos, sans déposséder le CA de son pouvoir décisionnel sur les matières opérationnelles.

Un parallèle est fait entre la chambre d'échos et le conseil d'orientation qui travaille sur les enjeux de son territoire en étant écarté de la gestion administrative. La philosophie de la chambre d'échos serait proche de celle du décret.

Cela peut être positif pour le secteur socioculturel d'avoir un lieu de rencontre, notamment pour les travailleurs. L'organe permettrait d'aborder les thématiques de manière transversale et d'impliquer d'autres acteurs locaux (MJ, bibliothèque, etc.). On pourrait imaginer avoir une rencontre transversale sur l'année avec ces opérateurs. Il est intéressant d'avoir une plateforme de discussion.

En effet, cet organe peut être une ouverture pertinente vers d'autres partenaires et secteurs. Cependant, certains membres s'interrogent sur la nécessité de le formaliser dans les statuts et sur la temporalité ou la pérennité de telles instances. Le cas échéant, il s'agirait d'être attentif au bridage d'une telle volonté dynamique par les statuts considérés comme plus statiques.

Il convient de définir les conditions de mise en œuvre et de laisser le temps aux intervenants de s'impliquer. S'il s'agit d'un organe consultatif, ses décisions ne lient pas le CA. Pour certains, dans cette logique, une chambre d'échos ne permettrait pas de reporter le travail du Bureau actuel vers le CA.

La dénomination n'est pas optimale, il faudrait imaginer un intitulé plus parlant, par exemple « chambre de propositions ou d'avis ».

Cependant, ce type d'organe risque d'être énergivore et de rencontrer les mêmes difficultés que les conseils culturels qui ont présentés leurs limites. Il convient de mettre en perspective l'investissement à engager par rapport aux bénéfices qui seraient escomptés.

Par ailleurs, des membres suggèrent de veiller à ne pas faire doublon avec d'autres lieux d'échange et de mise en réseau et de vérifier que la plateforme des opérateurs d'appui ne va déjà pas faire ce type de travail de réflexion. Cet organe se présente comme un groupe de travail.

Il est fait remarquer que l'article 15 des statuts de l'ACC prévoit déjà la prérogative laissée au CA de créer un ou des organes de réflexion chargés de remettre les données utiles à son travail.

Les membres estiment que beaucoup de questions, quant à son fonctionnement et à ses prérogatives, subsistent, outre la définition de son objet et de sa responsabilité.

Outre son fonctionnement, les membres souhaitent une clarification sur la composition de la Chambre d'échos. Celle-ci serait composée d'une structure fixe avec des permanents qui pourraient s'ouvrir en fonction des thématiques. Dès lors, il faudra assurer une bonne communication vers les personnes « ressource ». Par ailleurs, il convient que la composition soit réfléchie avec l'équipe de l'ACC en privilégiant la forme consultative.

En outre, les membres s'interrogent sur la nature et la durée du mandat au sein de cet organe. Pour renforcer la représentation sectorielle, certains membres suggèrent d'y inviter les structures déjà existantes sur le terrain (Asspropro, Astrac, etc.).

La question des modalités du choix des thématiques est également soulevée. Cette instance pourrait être mobilisable sur des points particuliers, précis.

**Décision : favorable ou non à cette modification ? (Un vote tendance par table) - 6 tables :**

**Oui : 5 (en intégrant les remarques et observations)**

**Non : 1**

**Abstention : 0**

## **Question 4** **Composition de l'ACC**

**Qui seront les membres de l'ACC de demain ?**

Les travaux de concertation menés jusqu'à présent affirment que l'ACC soit, avant tout, un outil à destination des Centres culturels.

Actuellement, l'ACC est constituée de membres de 1<sup>ère</sup> catégorie (les CC reconnus - 115), de 2<sup>ème</sup> catégorie (les membres expert - 2), de 3<sup>ème</sup> catégorie (associations qui jouent un rôle similaire aux CC - 14) et de 4<sup>ème</sup> catégorie (membres d'honneur - 3).

Il s'agit de redéfinir la qualité des membres de l'ACC et de leurs prérogatives, dans une optique de cohérence de l'action de l'ACC en 2018. Les Centres culturels sont initiateurs et porteurs de l'ACC. L'adhésion formelle de tout le secteur est un pilier fort.

Les membres s'interrogent sur la portée de cette hypothèse (membres de l'AG ? Ou membres de l'ACC au sens large ?) et sur les raisons pour lesquelles elle a été soulevée.

En considérant qu'il s'agit des membres de l'AG, l'organe souverain de l'asbl, il est légitime de penser que celui-ci soit réservé aux Centres culturels et aux opérateurs qui font le travail de centre culturel (soit des CC locaux non reconnus ou en cours de reconnaissance par exemple).

Il est difficile de limiter l'affiliation uniquement au CC en cours de reconnaissance car la question se posera du maintien de son affiliation si la structure n'obtient pas cette reconnaissance. Une structure qui, en pratique, joue le même rôle qu'un CC reconnu, devrait pouvoir s'affilier car l'ACC n'est pas soumis au même cahier des charges. Les CC et les opérateurs qui font le même travail doivent rester prioritaires car ils sont au cœur de l'objet social de l'asbl. Il serait surprenant que des structures qui ne sont pas « centre culturel » puissent décider de l'avenir et des priorités de la structure, au risque qu'à terme il puisse y avoir conflit d'intérêt.

Certains membres estiment qu'il est légitime de laisser la possibilité aux structures proches des Centres culturels de s'affilier à l'ACC. Cependant, il faut éviter la dilution du sens de l'action de l'ACC et de son identité par une hétérogénéité trop importante de ses membres.

Néanmoins, il pourrait être envisagé que les services de l'ACC restent accessibles à une série d'autres structures, suivant un accès restant à déterminer (affiliation, ...).

Dès lors, il semble donc essentiel de réfléchir à une distinction entre AG (lieu de démocratie participative) et les services proposés par l'ASBL.

Il est proposé de réfléchir à une nouvelle dénomination sociale de l'ACC telle Fédération des Centres culturels.

Les membres d'honneur peuvent être conservés avec la possibilité d'une fusion avec la catégorie « membre expert ».

Il est important de ne pas s'éloigner des partenaires mais il convient de limiter les services de l'ACC aux membres et de ne pas trop se diluer. L'éventuelle Chambre d'échos permettra d'ouvrir les discussions hors CC.

Il convient de rester cohérent avec le décret et de pouvoir se nourrir de l'expertise des membres.

En termes de représentativité, chaque CC pourrait avoir un représentant et elle pourrait être mise en lien avec la vision territoriale que pourrait avoir l'ACC.

La question de la fusion avec l'ASTRAC n'est pas encore résolue et devrait intervenir en amont.

Certains membres ne se positionnent que sur un statu quo de la qualité de membres effectifs et de membres adhérents jusqu'en 2018. Le statu quo permet de faire le lien en cas de modification du but social pour intégrer les droits culturels.

Il est fait remarquer qu'en cas d'accroissement des membres, il convient de veiller à rester en adéquation avec les moyens humains limités de l'ACC.

**Décision : favorable ou non à cette modification ? (Un vote tendance par table) -6 tables :**

**Oui : 4 (en intégrant les remarques et observations)**

**Non : 2 (en faveur du statu quo en 2018)**

**Abstention : 0**

## Question 5

### Représentation territoriale au sein de l'ACC

**Doit-on, formellement, organiser une représentation territoriale de et à l'ACC ?**

Une telle représentation serait pertinente tant certaines réalités territoriales sont différentes. Le CA doit conserver cette représentativité géographique. Cependant, il s'agit de ne pas tomber dans le repli territorial.

Il est fait remarquer que les CC d'une même région n'ont pas forcément la même réalité ou les mêmes préoccupations. Cela va dépendre également de la taille, des disciplines des CC, etc. Si la chambre d'échos se met en

place, alors la question de la pertinence de cette représentation territoriale se pose ou à tout le moins la question du lien avec cet organe.

En terme de fonctionnement, il convient de définir la nature de cette représentation (à l'ACC/de l'ACC ? Quel territoire ?) et de préciser la manière de la structurer. Il faut éviter l'aspect « contraignant » de cette représentation et laisser les « régions » s'organiser pour désigner son/ses représentant(s). A cet égard, il serait sans doute intéressant de cartographier les coordinations régionales déjà existantes et voir où il n'y en a pas. Si certaines zones n'étaient pas couvertes, qui prendrait en charge la coordination (suivi administratif et logistique) ?

Il serait essentiel de pouvoir s'appuyer sur les structures déjà existantes.

Cette concertation aura-t-elle une représentation au sein des instances de l'ACC ?

Une attention particulière devra être portée à l'application d'une représentation territoriale, afin de ne pas tout recloisonner (ouverture aux frontaliers, aux néerlandophones, etc.).

Un référent pourra être désigné dans l'équipe.

Cependant, certains membres estiment qu'une telle représentation pourrait être organisée via un ROI afin d'éviter qu'elle ne soit pas formellement trop contraignante voire figée dans des statuts.

**Décision : favorable ou non à cette modification ? Un vote tendance par table) - 6 tables :**

**Oui : 3 (en intégrant les remarques et observations).**

**Non : 3 (en lien avec la représentation territoriale induite au sein des instances de l'ACC).**

**Abstention : 0**

L'équipe va rassembler les observations faites par les participants. Elles feront l'objet d'une concertation au sein du comité de pilotage avant qu'une proposition de texte de modifications statutaires de l'ACC à soumettre aux instances.

Le président remercie les animateurs ainsi que les représentants pour leurs participations et contributions.

*Le président clôture l'AG à 17h40 - Prise de note par Mariam Mazari.*